

RAPPORT ANNUEL 2023
SIENNA OBLIGATIONS
IMPACT SOCIAL ISR







SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 29/12/2023	5
Objectifs et politique d'investissement	6
GESTION FINANCIERE.....	7
Évolution de la valeur liquidative	8
Répartition par support	9
Allocation d'actifs.....	9
Répartition par support taux en % de l'actif	9
Principaux mouvements du fonds	10
Conjoncture économique	11
Le mot du Gérant	18
Autres informations	19
Pourcentage OPC interne.....	23
Actif moyen	23
Annexe SFDR	24
ETATS FINANCIERS.....	37



Synthèse du fonds au 29/12/2023



DATE D'AGREMENT AMF : 21/02/2023

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FCP/FIVG

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : Sans classification obligations

Code ISIN : FR001400EZD2

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
PRICE WATER HOUSE COOPERS

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 2

INDICE DE REFERENCE :
100% Bloomberg Euro-Aggregate : Corporates -- 500MM

CHIFFRES CLES

- > **Actif net du portefeuille :** 55,33 M€
- > **Actif net de la part ES :** 48,27 M€
Valeur liquidative de la part ES : 104,753 €
+ haut sur 12 mois : 104,981 €
+ bas sur 12 mois : 98,458 €
- > **Actif net de la part IC :** 6,91 M€
Valeur liquidative de la part IC : 1 063,118 €
+ haut sur 12 mois : 1 065,431 €
+ bas sur 12 mois : 0,000 €
- > **Actif net de la part N :** 0,00 M€
Valeur liquidative de la part N : 106,450 €
+ haut sur 12 mois : 106,680 €
+ bas sur 12 mois : 0,000 €
- > **Actif net de la part RC :** 0,01 M€
Valeur liquidative de la part RC : 106,008 €
+ haut sur 12 mois : 106,241 €
+ bas sur 12 mois : 0,000 €
- > **Actif net de la part RM :** 0,14 M€
Valeur liquidative de la part RM : 105,853 €
+ haut sur 12 mois : 106,086 €
+ bas sur 12 mois : 0,000 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Objectifs et politique d'investissement

TYPE : SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 21/02/2023

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : L'objectif de gestion du Fonds vise, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, à participer à la performance des marchés de taux via ses investissements en obligations, titres de créances, et instruments monétaires de la zone euro, en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits 'critères ESG') pour la sélection et le suivi des titres. Il bénéficie du Label ISR.

Le Fonds n'étant pas indiciel, il n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Néanmoins à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée à postériori à l'indice suivant : Bloomberg Euro Aggregate 500 Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR (cours de clôture, libellé en euro, coupons réinvestis) est un indice représentatif de la performance des obligations d'entreprises émises en Euro, d'une maturité comprise entre 3 et 5 ans.

90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La sélection des titres pour déterminer l'univers d'investissement se fait en plusieurs étapes et se base sur l'intégration de critères extra-financiers. A partir des émetteurs 'corporate' de l'indice Bloomberg Euro Aggregate, les étapes de l'univers d'investissement se font selon les modalités suivantes :

Exclusions sectorielles et normatives : La première étape consiste, à partir de l'univers de départ à exclure les valeurs faisant l'objet de controverses sévères, ainsi que celles impliquées dans le charbon, le tabac, le gaz et pétrole de schiste et les armes controversées. Ces exclusions sont effectuées à partir des critères de Sienna Gestion.

Puis, au sein de cet univers, sont sélectionnés des titres répondant à la stratégie d'impact du Fonds basée sur les objectifs de développement durable n°5 (Égalité entre les sexes) et/ou n°8 ('Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous' visant notamment l'intégration de personnes en situation de handicap) et/ou n°10 ('Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein'), visant notamment l'insertion des seniors.

Étant précisé que parallèlement à cette sélection, les émetteurs de ces titres sont également analysés selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Analyse de l'impact social

L'intentionnalité qui correspond à la volonté intentionnelle de la société de gestion de contribuer à générer un bénéfice social mesurable (parité homme/femme et/ou l'inclusion du handicap). La Société de Gestion poursuit dès lors un double objectif de performance financière et d'impact. Cette intention concerne tous les investissements du fonds (approche systématique) et intervient au moment de la décision d'investissement (ex-ante). La société de gestion souhaite par ailleurs s'engager dans une démarche d'incitation vis-à-vis des émetteurs, au travers d'entretiens qu'elle mènera auprès d'eux. En fonction notamment de changements qui pourraient intervenir dans leur situation ou encore d'évolutions réglementaires (SFDR, etc.). Il sera également tenu compte des réponses de ces émetteurs dans le reporting réalisé sur la mesure de l'impact. L'objet est de favoriser les émetteurs s'inscrivant dans une démarche de progrès en fonction des indicateurs d'impact retenus par la société de gestion. La mesure d'impact permet quant à elle de rendre compte du respect des objectifs sociaux du fonds. Afin de répondre à cet objectif social, la société de gestion appliquera un filtre de sélection supplémentaire à l'univers socialement responsable en tenant compte des critères suivants : ratio d'égalité entre les hommes et les femmes dans la promotion, part des femmes au comité exécutif, part des femmes au conseil d'administration, taux de personnes en situation de handicap dans l'effectif global de l'entreprise, taux de personnes de plus de 55 ans dans l'effectif global de l'entreprise. Les émetteurs sélectionnés devront ainsi respecter au moins l'un des 5 critères présentés ci-dessus avec l'objectif de sélectionner autant que possible les émetteurs qui respectent le plus de critères. [Pour plus de détails, merci de vous référer au règlement du Fonds]. Sur cette approche thématique, la société de gestion élimine au minimum 20% des valeurs. En parallèle, le Fonds sera piloté selon une approche en amélioration de note impliquant que la note ESG pondérée du Fonds soit systématiquement supérieure à la note ESG pondérée des 80% des meilleurs émetteurs de l'univers de départ, selon une approche Best in Class.

Le Fonds est exposé jusqu'à 200 % de son actif net (en intégrant les contrats financiers à terme) aux produits de taux. Le Fonds pourra détenir des obligations à taux fixe, variable, obligations hybrides (dont des obligations convertibles) et titres de créance de tous émetteurs de toute zone, libellés en Euro. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit 'Investment grade' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 20% de l'actif net. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 0,5 et 10. Le Fonds investi directement des obligations émises par des émetteurs privés ou souverains via le recours à des produits dérivés et dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPC dont la catégorie est obligataire ou monétaire. Le risque de change ne dépassera pas 10% de l'actif net du Fonds.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les souscriptions et les rachats sont effectués à cours inconnu et sont centralisés le jour de valeur liquidative J avant 15 h auprès de BNP PARIBAS. Ces souscriptions et ces rachats sont exécutés à J+2 sur la base de la valeur liquidative J, calculée en J+1 (jour ouvré). Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après l'heure limite de centralisation sont exécutées sur la base de valeur liquidative suivante.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

GESTION FINANCIERE



Évolution de la valeur liquidative

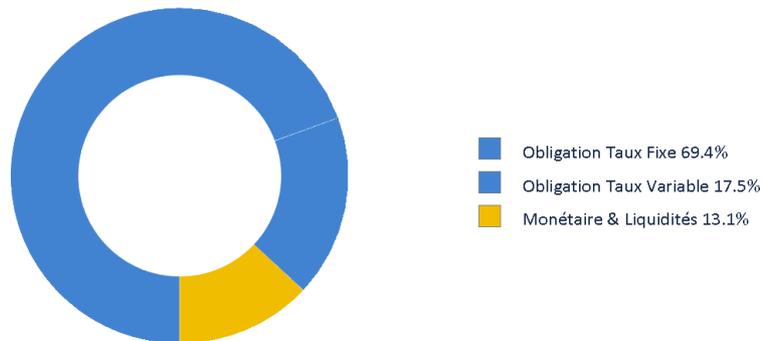
Le fonds ne disposant pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage de ses performances. Le fonds a été créé le 05 avril 2023.

Répartition par support

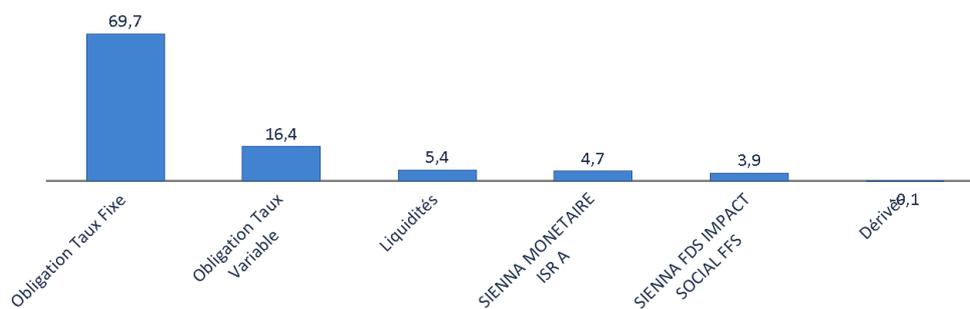
Les données affichées dans ce dossier sont calculées par transposition des OPC sous-jacents suivants, hors OPC monétaires :



Allocation d'actifs



Répartition par support taux en % de l'actif



Principaux mouvements du fonds

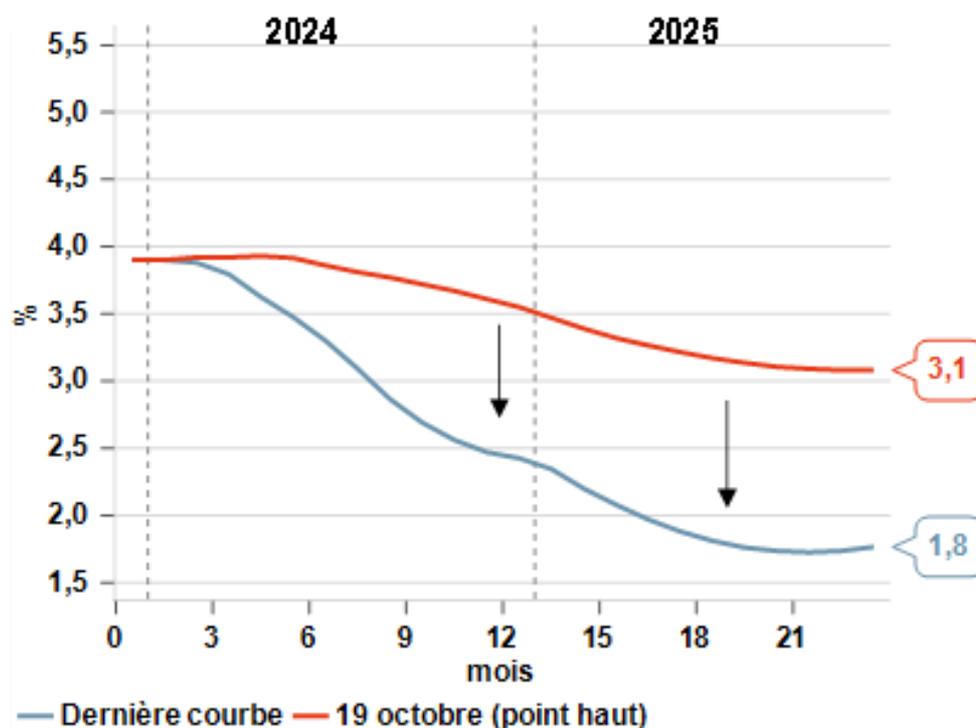
Achats				Ventes			
SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM	2 558 961,04	HSBC 3% 6/25	XS1254428896	Obligation	402 890,96
BTF 04/01/24	FR0128070952	Monétaire	2 498 362,18	ORFP 2.875% 05/28 EMTN	FR001400HX81	Obligation	392 219,62
SIENNA FDS IMP SOCL FFS	FR001400GND3	OPCVM	2 064 159,56	MCK 1.5% 11/25	XS1567174286	Obligation	382 060,82
AIFP 0.375% 05/31 EMTN	FR0014003N69	Obligation	917 595,14	TELEFONICA 5.875% 13	XS0162869076	Obligation	333 903,68
TRNIM 3.625% 04/29 EMTN	XS2607193435	Obligation	794 248,00	BFCM 3% 09/25	XS1288858548	Obligation	297 843,21
BFCM VAR 06/32	FR001400AY79	Obligation	686 077,83	MBGGR 2.625% 04/25 EMTN	DE000A289RN6	Obligation	291 137,98
FRLBP 4% 05/28 EMTN	FR001400HOZ2	Obligation	599 466,00	BPCEGP 0.625% 04/25	FR0013509726	Obligation	282 748,80
PUBFP 1.25% 06/28 EMTN	FR0013425147	Obligation	547 885,48	DAIGR 1.375% 05/28	DE000A169NC2	Obligation	274 835,95
GFCFP 3% 06/26	FR0013064573	Obligation	508 151,37	ENELIM % 05/26 EMTN	XS2390400633	Obligation	267 642,00
CAFP 3.75% 10/30 EMTN	FR001400HU68	Obligation	498 270,00	BPCEGP VAR 03/29	FR0014008PK4	Obligation	265 124,50

Conjoncture économique

En dépit d'un contexte géopolitique toujours tendu, l'année 2023 a surtout été marquée par l'incertitude autour de l'évolution de la politique monétaire des banques centrales, entraînant des mouvements parfois violents dans un sens puis dans l'autre au gré des prises de parole de banquiers centraux et de l'orientation des statistiques économiques.

Ce n'est qu'en fin d'année que ces dernières ont confirmé que la tendance désinflationniste mondiale était bien engagée, allégeant ainsi la pression sur les banques centrales et permettant aux investisseurs de reprendre confiance dans la capacité de celles-ci à arrêter définitivement leur resserrement monétaire et envisager des baisses de taux directeurs en 2024.

Zone euro : anticipation par les investisseurs de l'évolution des taux directeurs



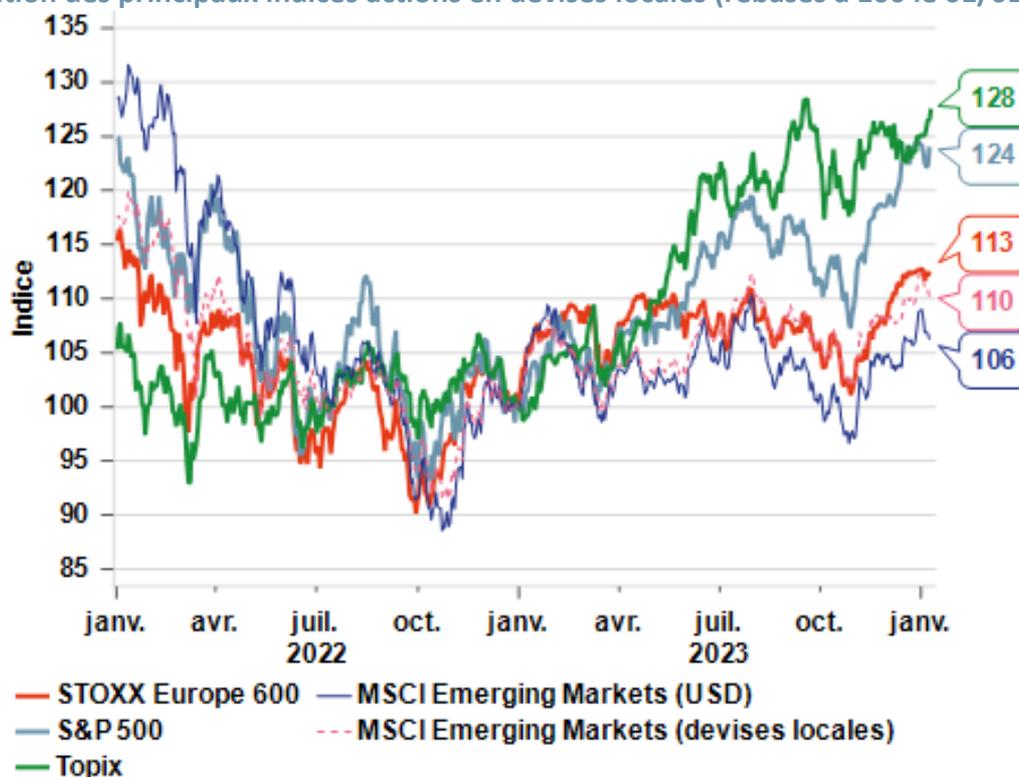
Sources : CIC Market Solutions

Alors que les taux souverains mondiaux avaient atteint des points particulièrement hauts, ce regain d'optimisme s'est traduit à partir de fin octobre par une rechute très rapide de ceux-ci (près de -100 pb pour finir l'année autour de 3,90% pour le taux à 10 ans américain et 2,0% pour l'équivalent allemand). Cette confiance s'est transmise aux indices actions leur permettant d'enregistrer de solides performances sur l'année civile et pour certains de battre des records historiques.

Au 31 décembre 2023, le S&P 500 a ainsi progressé de 24%, surperformant nettement les indices européens (+16% pour le Stoxx 600 et le CAC 40). L'Europe a notamment été ralenti par les difficultés de l'industrie allemande dues au ralentissement de la demande mondiale et à la crise énergétique, du durcissement des conditions financières de la BCE et de la baisse des dépenses publiques. Du côté américain, la politique de soutien budgétaire et l'utilisation par les ménages de l'épargne disponible a permis une plus grande résilience. En revanche, 2023 a aussi été marquée par de grandes difficultés en Chine : crise du secteur immobilier, consommation atone, inflation proche de zéro, avec comme conséquence de lourdes pertes pour les marchés d'actions locaux (Hang Seng -15%) qui contrastent avec le reste de leurs pairs internationaux.

Enfin, l'euro s'est globalement apprécié face au dollar (terminant à près de +4% à 1 € = 1,10 \$) principalement en raison du repli du billet vert causé par la prise en considération de la fin du resserrement monétaire de la Fed par les investisseurs.

Evolution des principaux indices actions en devises locales (rebasés à 100 le 01/01/2023)



Sources : CIC Market Solutions

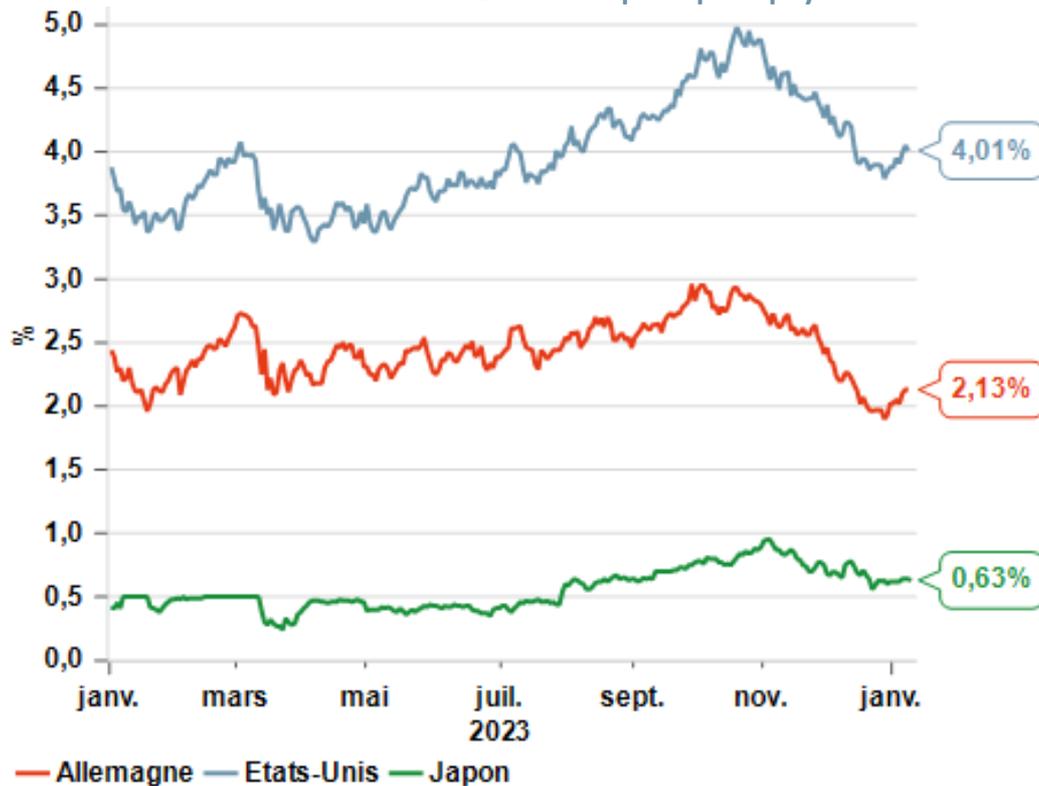
En **Zone Euro**, sur la première partie de l'année, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la BCE. Ceci s'est surtout reflété dans l'évolution de l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) et dans les hausses de salaires, contraignant la BCE à poursuivre le relèvement de ses taux directeurs. Le ralentissement de l'inflation s'est toutefois accéléré sur la deuxième partie de l'année (l'inflation totale passant de +8,6% en janvier en glissement annuel à +2,4% en novembre et la sous-jacente de +5,3% à +3,6%), notamment grâce à des effets de base favorable, la diffusion des conditions financières restrictives et le ralentissement de l'activité. La zone euro a en effet connu une croissance particulièrement faible cette année (-0,1% en rythme séquentiel au T3-2023 ; +0,1% au T2 et au T1), bien que les indicateurs économiques mieux orientés en fin d'année à l'instar des PMI laissent espérer que le creux conjoncturel est en train d'être dépassé.

Dans ce contexte, la BCE a pu laisser inchangés ses taux directeurs depuis sa réunion d'octobre (après 10 hausses consécutives, pour 450 points de base, jusqu'à 4% pour le taux de rémunération des dépôts) tout en accélérant la baisse de la taille de son bilan, via le non-réinvestissement des titres acquis dans la cadre du programme d'achat d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO).

Ainsi, les taux souverains européens ont connu une année 2023 en deux temps : après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur rechute à l'automne suite à la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024.



Taux souverains à 10 ans des principaux pays

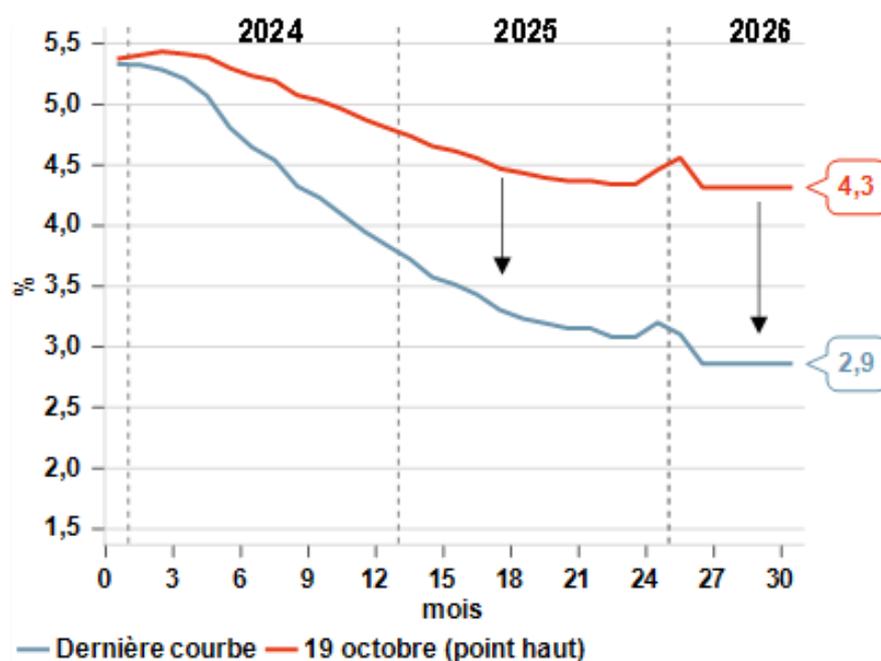


Sources : CIC Market Solutions

À l'échelle européenne, les États membres ont finalement réussi à s'accorder sur une réforme des règles budgétaires, qui, si elle maintient le seuil de déficit public à 3% du PIB et 60% de dette publique, octroie davantage de flexibilité aux États (en particulier grâce à l'introduction d'une période d'ajustement) pour réduire leur endettement total et en permettant de procéder à des investissements dans des secteurs clés que sont notamment la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des événements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti d'extrême-droite eurosceptique et en Espagne par le maintien du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre. Ces éléments n'ont toutefois pas eu d'impact significatif sur les *spreads* de taux entre les pays cœur et les pays périphériques de la zone euro, lesquels se sont resserrés en tendance.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à la **France**, la désinflation s'est poursuivie en 2023 (+3,7% sur un an en décembre en glissement annuel contre +6% en janvier) à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont eu des effets particulièrement délétères sur l'activité. La croissance économique s'est en effet contractée au 3^{ème} trimestre (-0,1% en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent) et les signes d'affaiblissement de la conjoncture française se sont multipliés en fin d'année (indices d'activité PMI toujours en territoire de contraction). Au début de l'année, l'agence de notation Fitch a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- (la perspective passant de négative à stable) en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et au contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit à 4,4% du PIB en 2024 (vs 4,9% estimé en 2023), qui nécessitera l'émission de 285 MM€ de dette à moyen et long terme.

Aux **Etats-Unis**, la persistance de l'inflation, notamment dans les services et le logement a également poussé la banque centrale américaine à continuer de relever les taux directeurs jusqu'en juillet, portant la bande de fluctuation à 5-5,25%.



Sources : CIC Market Solutions

La désinflation a pris de l'ampleur plus rapidement qu'en zone euro, l'indicateur PCE passant de +5,5% en janvier à +2,6% en novembre, permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience (rebond du PIB à +4,9% en rythme séquentiel au T3), en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien, en ne se normalisant que très graduellement (augmentation de l'offre de main d'œuvre mais créations d'emploi toujours supérieures à la normale, faible taux de chômage), ce qui n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires (toujours proches de 4% en rythme annuel en fin d'année). Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à 10 ans passant le seuil de 5% en octobre dernier) avant d'amorcer un repli généralisé et rapide depuis mi-octobre sur fond d'anticipations par les investisseurs financiers de nombreuses baisses de taux directeurs rapides par la Fed l'année prochaine grâce au ralentissement de l'inflation. Au-delà de pressurer le dollar à la baisse face aux principales devises, ceci a aussi largement contribué à la surperformance marquée des entreprises technologiques américaines, plus sensibles à la dynamique des taux, bien aidées aussi par l'engouement autour de la thématique « Intelligence Artificielle » qui s'est imposée comme un axe d'investissement fort en 2023. Soulignons que le mouvement de hausse des taux souverains au premier semestre a également été alimenté par les faillites des banques régionales et les craintes de défaut sur la dette souveraine dans un contexte de divergences fortes au sein du Congrès. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires ont finalement été actés, permettant la reprise des émissions de dette sur le marché depuis juin, sans pour autant empêcher la dégradation par l'agence de notation Fitch de la notation souveraine américaine (« AAA » à « AA+ »). Les risques budgétaires sont d'ailleurs restés élevés au second semestre (aucun budget adopté à l'approche de la date de clôture de l'exercice fiscal 2023), nécessitant l'adoption d'un budget provisoire jusqu'à fin janvier 2024 afin d'éviter un *shutdown* (fermeture des services non essentiels de l'État).



En **Chine**, la reprise post réouverture de l'économie a largement déçu par son ampleur, se reflétant dans la faiblesse conjuguée de l'inflation (passée en territoire négatif) et de la consommation. Les fragilités structurelles ont continué de peser, à l'instar de la crise du secteur de l'immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé, contraignant les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire afin de s'assurer d'atteindre leur objectif de croissance de 5%. En outre, si les tensions géopolitiques avec les Etats-Unis se sont amplifiées sur la première partie de l'année (guerre en Ukraine et soupçons d'espionnage), la rencontre en novembre entre les dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une relative stabilisation de la relation entre les deux géants. S'agissant des autres **pays émergents**, le reflux de l'inflation, notamment sous-jacente, a permis à certaines banques centrales d'entamer la baisse des taux directeurs dès 2023, à l'instar de la banque centrale du **Brésil**.

L'année a encore été très volatile sur les marchés des **matières premières**, en particulier pour les cours du pétrole qui ont temporairement atteint des points hauts à près de 100 \$/b cet été suite à l'entrée en vigueur de coupes de production volontaires de l'Arabie saoudite mais aussi grâce à la résilience de la demande américaine et des importations chinoises. Le Brent n'est toutefois pas parvenu à se maintenir autour de ces niveaux et a rechuté vers 78 \$/baril, pénalisé par la perte de crédibilité de l'OPEP+ du fait des dissensions entre les membres quant à une réduction additionnelle de la production. De leur côté, les cours du gaz se sont repliés (à 35 €/MWh en fin d'année) profitant de la poursuite de la baisse de la consommation grâce à des températures anormalement élevées lors de la saison hivernale et d'un approvisionnement encore abondant en Gaz Naturel Liquéfié. Par ailleurs, les tensions géopolitiques, notamment en Ukraine, et les risques climatiques ont alimenté la volatilité de certaines denrées alimentaires, mais l'indice FAO des matières premières a ralenti globalement en 2023. Ces mêmes tensions, et plus particulièrement la guerre entre Israël et le Hamas, ont amené en fin d'année les rebelles Houthis à attaquer des navires commerciaux en Mer Rouge, forçant les transporteurs à contourner l'Afrique, ce qui augmente sensiblement les coûts dans le **fret maritime**.

Enfin, l'**Or** a poursuivi sa hausse entamée en 2022 et s'échangeait à 2075 \$/once (+8%) en fin d'année, s'imposant ainsi comme une valeur refuge face aux bouleversements géopolitiques mais profitant aussi de l'accroissement significatif des achats de banques centrales dans leur volonté de réduire leur détention de dollars.

Les Marchés Actions

Aux inquiétudes de 2022 ont succédé les espoirs de 2023. Le ralentissement de l'inflation, la bonne tenue de la croissance économique, la solidité des résultats des entreprises et les espoirs de baisse des taux expliquent l'optimisme qui a soufflé cette année. Le MSCI EMU Net Return affiche une progression de 18,78% sur l'ensemble de l'exercice. Ni les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, ni les tensions latentes entre les US et la Chine, ni les faillites bancaires (SVB aux Etats-Unis, Crédit Suisse en Europe) ni même les difficultés de l'immobilier et de l'économie en Chine n'ont gâché la fête. Ainsi, un certain nombre d'indices (Dow Jones, Dax, CAC 40) auront battu des records historiques.

De nombreux thèmes auront animé l'année : l'intelligence artificielle générative, l'IRA aux Etats-Unis, les conflits géopolitiques ou encore celui des médicaments coupe-faim. Le plus important aura été sans conteste celui de l'inflation et de l'orientation restrictive des politiques monétaires visant à la combattre de manière efficace. À ce titre, la réunion du FOMC de décembre a été un point d'orgue. Jerome Powell a laissé entendre que la FED serait prête à ajuster les taux directeurs à la baisse avant que l'inflation n'atteigne 2% et avant que la récession ne sévise. Cela a largement contribué à renforcer la probabilité d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et une prolongation du cycle. La BCE n'est pas allée aussi loin dans son discours mais les investisseurs anticipent désormais des baisses de taux aussi en Europe en 2024.

La vraie déception de 2023 restera la Chine. Après une politique anti-COVID particulièrement longue et répressive, les investisseurs s'attendaient à une réouverture dynamique de l'économie. Freinée par la faiblesse de la consommation et les difficultés du secteur immobilier, il n'en a rien été. Avec une Europe plus dépendante de la Chine que ne le sont les Etats-Unis, la faiblesse toute relative du pays a impacté négativement les résultats des entreprises européennes. Notons que les minières européennes ont à ce titre souffert puisque la faiblesse de la Chine a tiré à la baisse le prix des principaux métaux, à l'exception le minerai de fer.



Sur l'année, le MSCI EMU Net Return affiche donc une progression de 18,78%. Cette performance s'est établie en 3 temps. Une phase très haussière de janvier à fin juillet alors que les sociétés n'ont cessé de publier de bons résultats dans un contexte macroéconomique plus porteur qu'initialement anticipé, en particulier aux Etats-Unis. Dans un second temps, de fin juillet à fin octobre, une phase de correction s'est opérée, effaçant la majeure partie des gains annuels. Les taux longs ont en effet remonté suite à la publication de chiffres d'inflation encore trop éloignés des cibles espérées par les banques centrales. Enfin, les mois de novembre et décembre ont vu un puissant mouvement haussier de fin d'année, grâce à des chiffres d'inflation clairement plus bas qu'attendus et à un début de changement de discours des banques centrales laissant entrevoir les premières baisses de taux dans le courant de 2024.

En termes de tailles de capitalisation, les très grandes capitalisations affichent une légère surperformance par rapport au reste du marché, l'Euro Stoxx 50 progressant de 19,19% sur l'année. A l'inverse, les petites et moyennes capitalisations restent en retrait et continue de sous-performer, malgré une décote de valorisation historiquement élevée.

En termes de secteurs, la technologie, surtout, à l'image d'ASM International qui progresse de 99,4%, et l'industrie, au travers de la construction et de la défense notamment, affichent les meilleures performances annuelles. À l'opposé, la santé, les utilities ou encore l'énergie présentent les moins bonnes performances. Après une période COVID riche pour ces trois segments, la normalisation des stocks pour la santé ou bien la normalisation du prix de l'électricité et du pétrole expliquent en grande partie leur sous-performance.

Enfin, en termes de style, après une année 2022 marquée par la surperformance de la *value*, la croissance affiche une hausse légèrement plus forte en 2023.

Les Marchés Taux

Au premier trimestre 2023, les banques centrales ont poursuivi leur cycle de resserrement monétaire. La BCE a augmenté de 50 bps ses taux directeurs en février et en mars pour positionner son principal taux directeur à 3%. Aux Etats-Unis, le rythme était désormais plus modéré, avec deux hausses de 25 bps. Le pic d'inflation semblait dépassé mais l'inflation sous-jacente accélérât toujours. Par ailleurs, la zone euro semblait éviter la récession dans un contexte économique favorable marqué par la réouverture économique de la Chine. Les deux premiers mois de l'année étaient donc bénéfiques aux actifs risqués et ont vu les spreads de crédit se resserrer. En mars, une banque régionale américaine, la Silicon Valley Bank, a fait faillite en raison d'une perte liée à une moins-value sur son portefeuille obligataire. Le cycle agressif de hausse des taux faisait sa première victime. Outre ses répercussions sur d'autres banques régionales américaines (First Republic, Signature Bank), cette crise va entraîner la chute de Crédit Suisse. Les banques centrales ont promptement réagi (reprise de SVB, garantie des dépôts, mise en place de facilités de crédit) et ont réussi à éteindre l'incendie. Suite à cette crise, qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur l'économie mondiale via l'octroi de crédits, le marché anticipait que le cycle de hausse des taux était désormais terminé aux Etats-Unis et serait limité à 50 bps en Europe. Le taux à 10 ans allemand, après avoir atteint 2.75% début mars s'inscrivait à 2,29% fin mars. Les spreads de crédit terminaient le trimestre sur les niveaux de début d'année. Ils abandonnaient donc le resserrement des deux premiers mois de l'année mais limitaient les dégâts.

Au deuxième trimestre 2023, les banques centrales ont continué d'insister sur les pressions inflationnistes alors que l'inflation confirmait une tendance à la décélération. Ainsi, la BCE a monté ses taux pour un total cumulé de 75 bps malgré le ralentissement économique. De plus, La BCE a repris plus de 400 milliards d'euros de liquidités via les TLTRO. Aux Etats-Unis, l'imbroglio du relèvement du plafond de la dette a finalement trouvé une issue permettant au Trésor d'éviter un 'shutdown' de l'administration. La Fed a monté ses taux à deux reprises durant le trimestre tout en initiant le principe de pause entre les hausses. Aux Etats-Unis, alors que la hausse des prix demeurait malgré tout assez forte, la conséquente épargne accumulée par les ménages durant l'ère covid commençait à se tarir et les défauts sur les prêts automobiles, ainsi que sur les cartes de crédit se redressaient. En Chine, la reprise tant attendue n'a finalement pas eu lieu. Le Politburo s'est réuni en sommet pour étudier les pistes de relance alors que les firmes étrangères quittent le pays ou arrêtent d'y investir, le fruit du passage de 'mondialisation' à 'régionalisation'. Les PMI étaient dorénavant en dessous de 50 points dans l'industrie et les services semblaient en lente expansion alors que la consommation faiblissait. À l'aube de l'été, l'activité ainsi que la dynamique des prix flanchaient aussi bien en Asie qu'en Europe tandis que les Etats-Unis continuaient à faire cavalier seul.

Dans ce contexte, les taux longs en zone euro ont évolué dans un range étroit dans un environnement de faible volatilité. Le marché des obligations privées s'est bien tenu, les spreads de crédit étant globalement stables.



Durant le troisième trimestre 2023, la baisse de l'inflation s'est poursuivie mais cette dernière est restée à des niveaux trop éloignés des cibles des banques centrales, c'est-à-dire supérieure à 4% en Europe et à 3% aux Etats-Unis. Les banques centrales ont donc logiquement poursuivi leur cycle de hausse des taux. En Europe, la BCE a monté deux fois ses taux directeurs de 25 bps en juillet et en septembre pour fixer le taux de refinancement à 4,5%. Aux Etats-Unis, une hausse unique a eu lieu en juillet, de 25 bps pour les fixer à 5,5%. La FED a alors indiqué qu'elle devenait « data dependant » laissant augurer la fin de son cycle de hausse des taux. Durant l'été, dans un contexte d'inflation en baisse mais de façon modérée et de chiffres économiques résistants, en particulier aux Etats-Unis, les taux longs sont restés sous pression haussière. Le taux 10 ans américain a ainsi dépassé les 4,50% en septembre revenant ainsi à ses niveaux d'avant la crise des subprimes. En Europe, le taux 10 ans allemand est passé de 2,47% à 2,84%. Face à des conditions de financement plus restrictives, les actifs risqués ont souffert et les obligations privées sous-performé. La déception macroéconomique est à chercher du côté de la Chine dont le redémarrage est resté décevant pénalisé par la lourde chute de son marché immobilier.

Le dernier trimestre de 2023 a été marqué par une nette détente des conditions de financement. Si la croissance est restée solide aux Etats-Unis, l'économie européenne s'est contractée comme l'indiquait des PMI inférieurs à 50 que ce soit pour le secteur manufacturier ou les services. Dans le même temps, l'inflation s'inscrivait résolument à la baisse dans toute ses composantes : 3,1% aux Etats-Unis et 2,4% en Europe en novembre. Cela a permis aux banquiers centraux de tenir un discours plus optimiste lors de leur dernière réunion de l'année en décembre. Le combat contre cette dernière semblant remporté, le marché s'est focalisé sur les futures baisses de taux à venir en 2024 ce qui a entraîné une nette détente des conditions de financement. Sur ce point, les anticipations de baisse nous ont semblé exagérées. Les membres de la Fed tablaient sur trois baisses des taux en 2024 et le marché sur au moins six baisses. En Europe, bien que la BCE ait accéléré l'arrêt des achats d'obligations (PEPP), le marché anticipait également un « pivot » rapide de la politique monétaire. Les taux 10 ans allemand perdait plus de 80 bps et s'inscrivait à 2,02% fin décembre. Parallèlement, l'euphorie gagnait les actifs risqués avec un net resserrement des spreads de crédit et du spread de l'Italie contre Allemagne.



Le mot du Gérant

Le fonds a bénéficié d'une alternance de sur et sous-exposition au facteur taux lors de la phase de cycle de hausse des taux des différentes banques centrales : des phases de rally portées par des signaux récessifs et des phases de sell-off portées par des hausses de taux directeurs et l'augmentation des primes de termes. Le positionnement le plus marqué restera, la sur-sensibilité lors du stress « central bank » qui a poussé les taux 10 allemands à 3%. Cela étant, le positionnement défensif de fin d'année, en protection de la perf absolue du fonds, sur fond de recalage des attentes de la part de la FED s'est avéré quelque peu coûteux en termes de performance relative (réduction de l'avance par rapport à l'indice de référence).

Par ailleurs, le fonds est particulièrement sensible à l'évolution du marché des obligations privées. L'année a vu se dérouler plusieurs événements de volatilité sur les spreads de crédit. D'abord, la faillite de la Silicon Valley Bank en mars, qui a entraîné avec elle Crédit Suisse. Pendant l'été, bien que les banques centrales aient augmenté leurs taux plusieurs fois et que les PMI sortaient sous les 50, les actifs risqués ont plutôt bien tenu. Ce n'est qu'au troisième trimestre, que la persistance de l'inflation et la résilience de l'économie ont entraîné les spreads de crédit à la hausse, du fait des conditions de financement pour les entreprises qui se sont tendues. Le fonds a profité de ces phases de volatilité pour alterner sous et sur exposition aux obligations privées.

Sur le dernier trimestre, les obligations privées se sont bien comportées. Après un épisode de stress lié à la saison de publications des résultats du T3 au mois d'octobre, l'euphorie a gagné les actifs risqués sur les deux derniers mois de l'année. Nous avons assisté à un net resserrement des spreads de crédit mais également une réduction du spread des pays périphériques vs Allemagne. L'indice Itraxx Main baisse donc de 80 à 58 sur le trimestre et s'établit sur un plus bas depuis février 2022, avant le conflit Russo-Ukrainien. Nous avons allégé au cours du mois de décembre l'exposition aux actifs risqués, le mouvement étant selon nous trop important au regard du pricing et du risque technique fort d'émissions primaires en janvier.

Sur le volet extra-financier, le fonds a surperformé l'indice de référence sur toutes les composantes thématiques (égalité homme-femme, inclusion des personnes en situation de handicap, emploi des seniors).

In fine, le fonds réalise une perf absolue supérieure à 5% avec un alpha positif par rapport à l'indice de référence.

Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires

Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 :

- Effectif moyen de MHGA (désormais SIENNA GESTION) : 70,58 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 5 530 132,10 €
- Rémunération annuelle brute variable : 864 640,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 29
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 985 208,89€



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant (29/12/2023) :

- suivant la méthode brute : 104%
- suivant la méthode de l'engagement : 109%

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »



Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : <https://www.sienna-gestion.com>



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 29/12/2023 est égal à 8,64 % de l'actif net.

Actif moyen

ES	IC	N	RC	RM	Total
47 631 902,04	3 959 100,56	101,78	4 211,82	34 842,88	51 630 159,08

ANNEXE III / ANNEXE V
MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 8,
PARAGRAPHES 1 À 4 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 5, L'ALINÉA,
DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500MXUH5QP7W0WF93

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 90% d'investissements durables : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Le Fonds est piloté selon une approche en amélioration de note impliquant que la note ESG pondérée du Fonds soit systématiquement supérieure à la note ESG pondérée des 80% des meilleurs émetteurs de l'univers de départ, selon une approche Best in Class.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note moyenne risque ESG. Le Fonds a été piloté selon une approche en amélioration de note impliquant que la note risque ESG pondérée du Fonds soit systématiquement supérieure à la note ESG pondérée des 80% des meilleurs émetteurs de l'univers de départ, selon une approche Best in Class.

La note moyenne pondérée ESG du fonds est de 17,6. La note ESG pondérée des 80% meilleurs de l'univers de départ Bloomberg Euro Aggregate 500 Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR est de 18,2. Une note risque ESG de 0 représente l'absence de risques ESG.

Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le fonds contient une proportion minimale de 90% d'investissements durables ayant un objectif social. Le fonds poursuit les objectifs de développement durable (ODD) N° 5 « Egalité entre les sexes », plus spécifiquement celui de l'accès des femmes aux postes de cadres ainsi que le N°8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » visant notamment l'intégration dans l'entreprise de personnes en situation de handicap et le N°10 « Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein », visant notamment l'insertion des seniors.

Afin de répondre à cet objectif d'investissement durable social, le fonds applique un filtre de sélection supplémentaire à l'univers socialement responsable en tenant compte des critères suivants :

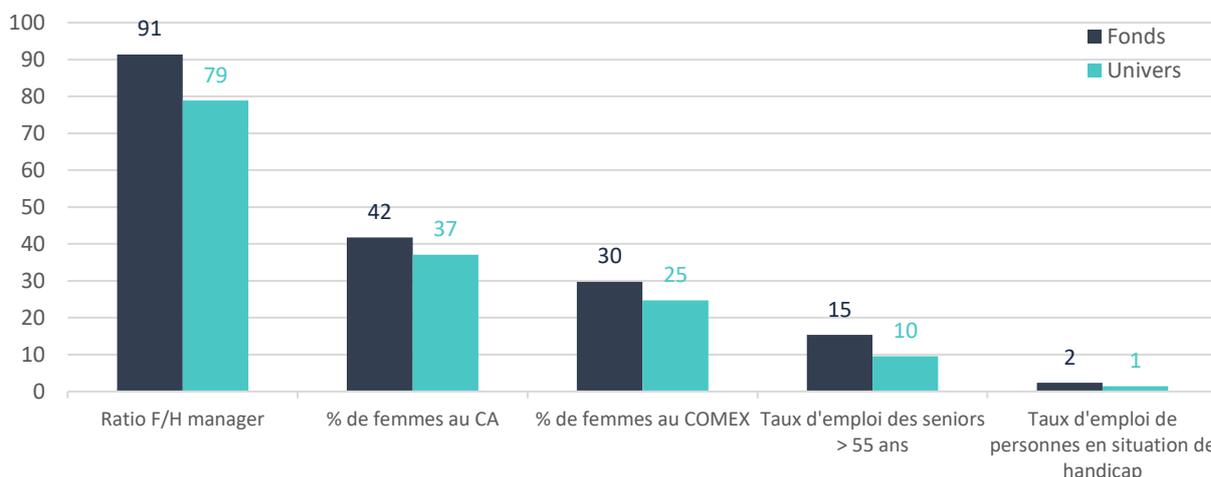
1. Ratio d'égalité entre les hommes et les femmes dans la promotion : permet de mesurer la non-discrimination des femmes pour accéder aux postes de direction tout en prenant en compte le taux de féminisation dans l'effectif global. Ce ratio est établi en calculant la part de femmes présentes dans le management au regard du taux de féminisation de l'effectif global, puis en comparant ce résultat à la part des hommes dans le management au regard de leur taux de présence dans l'effectif global. La Société de Gestion considère que l'égalité homme/femme n'est pas assurée lorsque l'émetteur présente un ratio inférieur à 0,9 et ne le retient donc pas.
2. Part des femmes au Comité exécutif : La Société de Gestion conservera les émetteurs dont les Comités exécutifs sont constitués d'au moins 30% de femmes.
3. Part des femmes au Conseil d'administration : La Société de Gestion conservera les émetteurs dont les conseils d'administration ou conseil de surveillance sont constitués d'au moins 40% de femmes.
4. Taux de personnes en situation de handicap dans l'effectif global de l'entreprise : permet d'identifier les entreprises qui ont mis en place un système de mesure des personnes en situation de handicap. Face au faible nombre d'émetteurs qui communiquent sur le taux de personnes en situation de handicap dans leur effectif, sont privilégiés les émetteurs qui communiquent sur ce taux.
5. Taux de personnes de plus de 55 ans dans l'effectif global de l'entreprise : permet d'identifier les entreprises qui ont mis en place un système de mesure des personnes de plus de 55 ans. Face au faible nombre d'émetteurs qui communiquent sur le taux de personnes de plus de 55 ans dans leur effectif, sont privilégiés les émetteurs qui communiquent sur ce taux.

Les émetteurs sélectionnés devront ainsi respecter au moins l'un des 5 critères présentés ci-dessus avec l'objectif de sélectionner autant que possible les émetteurs qui respectent le plus de critères.

Au 31/12/2023, la répartition du fonds répondant au moins à un indicateur social est la suivante :

Nombre d'indicateurs sociaux remplis	Part des encours du fonds répondant aux indicateurs
0	0
Au moins 1	84,6%
Non noté	1,5%
Hors scope (liquidités, OPC et dérivés)	13,96%

En moyenne le fonds surperforme son univers de départ sur l'ensemble des indicateurs sociaux :



Pour plus d'informations, se référer aux fiches fonds mensuelles sur lesquelles les définitions complètes et les taux de couverture des indicateurs sont mises à disposition.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce produit financier investit au moins 90% de son actif net dans des investissements durables respectant le principe de ne pas causer de préjudice important. L'application de ce principe se matérialise tout d'abord par la prise en compte des exclusions sectorielles et normatives de Sienna Gestion et du suivi des controverses des investissements. La qualité extra-financière, et plus particulièrement sociale, des émetteurs est également prise en compte avant investissement. Leur prise en compte permet d'atténuer les risques et incidences négatives extra-financières.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les incidences négatives sont prises en considération via les indicateurs PAI. Les indicateurs sont notamment pris en compte en appliquant les politiques d'exclusion de Sienna Gestion et via l'analyse extra-financière et sociale des émetteurs avant investissement.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les exclusions normatives de Sienna Gestion prévoient que tout investissement dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations-Unies sont exclues. Sont ainsi écartées du fonds toute entreprise impliquée dans des violations très graves ou graves et fréquentes de l'un des principes du Pacte Mondial, impliquant de fait une réduction des incidences négatives de ses investissements.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via la notation ESG des émetteurs de Sienna Gestion, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains PAI sont renforcés via la thématique sociale fonds.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique charbon ✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction (formalisé dans l'article 29) ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Intensité carbone (engagement du fonds au label ISR)
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration ✓ Les indicateurs Part des femmes au Comité exécutif et Part des femmes au Conseil d'administration sont pilotés via la thématique du fonds
	14. Exposition à des armes controversées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG et le pilotage des indicateurs sociaux dans le processus de gestion



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
Euro	Devise	5,34%	France
SIENNA FDS IMPACT SOCIAL FFS	OPC	3,60%	France
SIENNA MONETAIRE ISR A	Finance	2,96%	France
GFCFP 3% 06/26	Finance	1,59%	France
TRNIM 3.625% 04/29 EMTN	Services aux collectivités	1,43%	Italy
ERFFP 0.875% 05/31	Consommation discrétionnaire	1,41%	Luxembourg
AIFP 0.375% 05/31 EMTN	Matériaux	1,39%	France
BFCM VAR 06/32	Finance	1,18%	France
PUBFP 1.25% 06/28 EMTN	Télécommunications	0,99%	France
LIFP 0.625% 07/30 EMTN	Finance	0,87%	France
DSYFP 0.125% 09/26	Technologie	0,83%	France
CAFP 3.75% 10/30 EMTN	Consommation non cyclique	0,83%	France
FRLBP 4% 05/28 EMTN	Finance	0,81%	France
DGFP 1.375% 02/31 EMTN	Industrie	0,79%	France
GSK 1.25% 05/26 EMTN	Santé	0,70%	United Kingdom



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

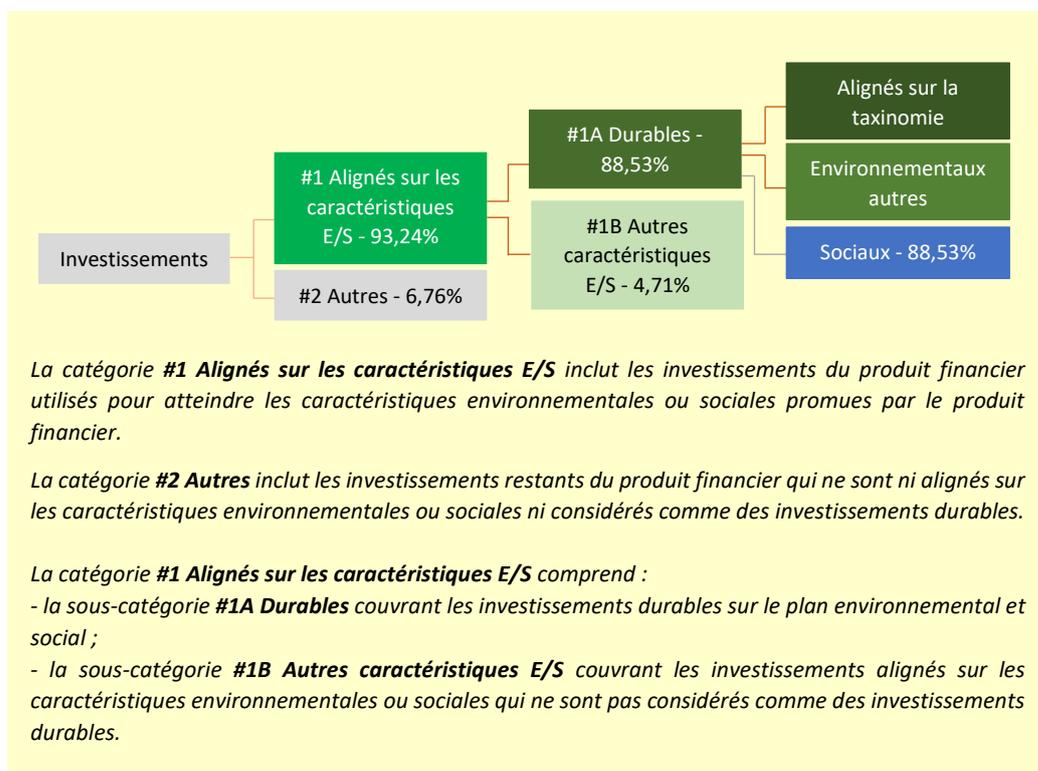
- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	9,65%
Consommation non cyclique	3,09%
Devise	5,34%
Energie	1,20%
Finance	48,41%
Future	0,01%
Industrie	5,30%
Matériaux	3,47%
OPC	3,60%
Public	0,08%
Santé	3,27%
Services aux collectivités	9,08%
Technologie	2,77%
Télécommunications	4,74%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾ ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

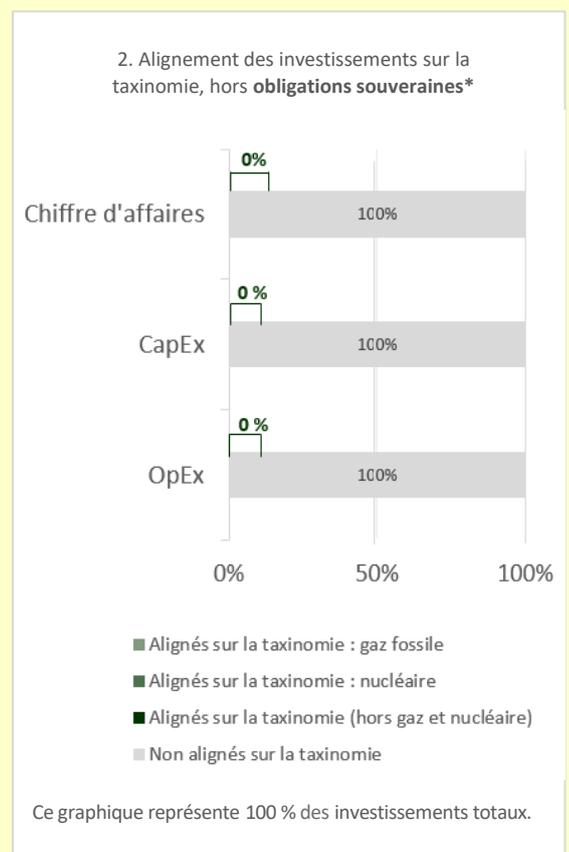
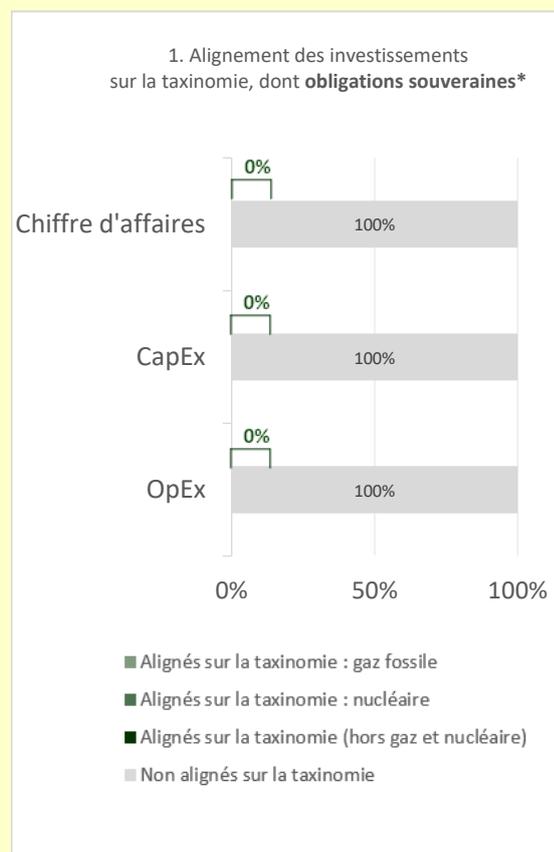
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

• **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxinomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



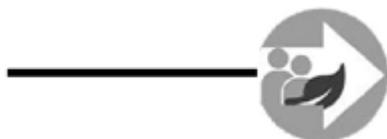
Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissement durable sur le plan social était de 90%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, les dérivés à titre de couverture et les titres n'ayant pas de note ESG ou sociale. Cette catégorie est tenue de respecter les politiques d'exclusions normatives et sectorielles de Sienna Gestion.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Le pilotage des indicateurs sociaux, décrits auparavant, avant investissement permet également d'atteindre l'objectif d'investissement durable du fonds.

La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A

SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com



ETATS FINANCIERS



SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE**
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR relatifs à l'exercice de 8 mois et 26 jours clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 05/04/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.04.25 19:10:52 +0200

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	54 938 704,66
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	47 604 765,18
Négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé	47 604 765,18
Non négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	2 498 976,36
Négoçiés sur un marché réglementé ou assimilé	2 498 976,36
Titres de créances négoçiables	2 498 976,36
Autres titres de créances	0,00
Non négoçiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	4 781 191,38
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 603 871,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	2 177 320,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	53 771,74
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	53 771,74
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	102 729,75
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	102 729,75
COMPTES FINANCIERS	365 206,73
Liquidités	365 206,73
TOTAL DE L'ACTIF	55 406 641,14

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	54 085 106,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	140 141,84
Résultat de l'exercice (a,b)	1 100 076,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	55 325 325,37
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	53 771,75
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	53 771,75
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	53 771,75
Autres opérations	0,00
DETTES	27 544,02
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	27 544,02
COMPTES FINANCIERS	0,00
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	55 406 641,14

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Contrats futures	
EURO BUND 0324	2 195 520,00
EURO BTP 0324	1 668 100,00
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Contrats futures	
EURO SCHATZ 0324	2 663 625,00
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	57 242,49
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 252 190,05
Produits sur titres de créances	1 052,88
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	1 310 485,42
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	1 493,46
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	1 493,46
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 308 991,96
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	240 174,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 068 817,21
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	31 259,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 100 076,55

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 8 mois et 26 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts du fonds à impact social, valorisent selon une périodicité trimestrielle ou à toute autre date décidée par la Société de gestion agissant dans l'intérêt des Investisseurs. En conséquence ces titres représentant 3,93% de l'actif net sont valorisés au 29/12/2023 sur la base de leur dernière valeur liquidative au 31/10/2023.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Parts « IC, ID » :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière		Actif net	0,4 % maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (*)			0,05 % maximum l'an
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0,25 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (***)		Actif net	Néant

Parts « RM, RC » :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière		Actif net	1,20 % maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (*)			0,05 % maximum l'an
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0,25 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (***)		Actif net	Néant

Parts « N, ES » :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière		Actif net	0,6 % maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (*)			0,05 % maximum l'an
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0,25 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (***)		Actif net	Néant

(*) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR ;
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution.

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

(**) Ces frais sont liés à l'investissement de l'OPCVM en parts et/ou actions d'OPC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART ES	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART N	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RC	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RM	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	57 864 705,95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 030 106,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	49 668,32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-192 318,18
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	619 832,15
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-321 240,48
Frais de transactions	-14 461,97
Différences de change	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 324 325,48
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 324 325,48
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-43 896,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-43 896,75
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 068 817,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	55 325 325,37

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	308 814,03	0,56
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	47 295 951,15	85,49
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	47 604 765,18	86,05
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	2 498 976,36	4,52
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	2 498 976,36	4,52
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	3 863 620,00	6,98
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	3 863 620,00	6,98
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	2 663 625,00	4,81
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	2 663 625,00	4,81

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	47 295 951,15	85,49	0,00	0,00	308 814,03	0,56	0,00	0,00
Titres de créances	2 498 976,36	4,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 206,73	0,66
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	3 863 620,00	6,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	2 663 625,00	4,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	60 575,45	0,11	10 599 679,50	19,16	12 020 333,08	21,73	24 924 177,15	45,05
Titres de créances	2 498 976,36	4,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	365 206,73	0,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 863 620,00	6,98
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 663 625,00	4,81	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	23 678,35
	Dépôts de garantie en espèces	79 051,40
TOTAL DES CRÉANCES		102 729,75
DETTES		
	Frais de gestion fixe	27 322,54
	Autres dettes	221,48
TOTAL DES DETTES		27 544,02
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		75 185,73

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART ES		
Parts souscrites durant l'exercice	511 193,87287	51 124 096,88
Parts rachetées durant l'exercice	-50 443,54211	-5 028 323,09
Solde net des souscriptions/rachats	460 750,33076	46 095 773,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	460 750,33076	
Part SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART IC		
Parts souscrites durant l'exercice	6 501,00000	6 594 961,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	6 501,00000	6 594 961,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 501,00000	
Part SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART N		
Parts souscrites durant l'exercice	1,00000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,00000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
Part SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RC		
Parts souscrites durant l'exercice	93,00000	9 460,16
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	93,00000	9 460,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	93,00000	
Part SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RM		
Parts souscrites durant l'exercice	1 329,43315	136 087,91
Parts rachetées durant l'exercice	-16,45942	-1 783,27
Solde net des souscriptions/rachats	1 312,97373	134 304,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 312,97373	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART ES	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RM	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART ES	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	227 337,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 495,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,28
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	36,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,24
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RM	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	305,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 603 871,38
	FR0007081278	SIENNA MONETAIRE ISR A	2 603 871,38
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 603 871,38

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	1 100 076,55
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	1 100 076,55

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART ES	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	954 504,49
Total	954 504,49

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART IC	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	143 503,42
Total	143 503,42

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART N	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	1,24
Total	1,24

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RC	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	124,40
Total	124,40

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RM	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 943,00
Total	1 943,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	140 141,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	140 141,84

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART ES	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	125 744,49
Total	125 744,49

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART IC	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	14 100,36
Total	14 100,36

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART N	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	0,22
Total	0,22

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RC	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	19,40
Total	19,40

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RM	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	277,37
Total	277,37

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
Actif net Global en EUR	55 325 325,37
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART ES en EUR	
Actif net	48 265 043,27
Nombre de titres	460 750,33076
Valeur liquidative unitaire	104,753
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,27
Capitalisation unitaire sur résultat	2,07
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART IC en EUR	
Actif net	6 911 333,96
Nombre de titres	6 501,00000
Valeur liquidative unitaire	1 063,118
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,16
Capitalisation unitaire sur résultat	22,07
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART N en EUR	
Actif net	106,45
Nombre de titres	1,00000
Valeur liquidative unitaire	106,450
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,22
Capitalisation unitaire sur résultat	1,24
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RC en EUR	
Actif net	9 858,81
Nombre de titres	93,00000
Valeur liquidative unitaire	106,008
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,20
Capitalisation unitaire sur résultat	1,33

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RM en EUR	
Actif net	138 982,88
Nombre de titres	1 312,97373
Valeur liquidative unitaire	105,853
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	1,47

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 1.301% 25-09-49	EUR	200 000	173 607,94	0,31
CMZB FRANCFORT 0.375% 01-09-27	EUR	198 000	181 558,57	0,32
CMZB FRANCFORT 0.5% 04-12-26	EUR	220 000	205 156,30	0,38
CMZB FRANCFORT 0.75% 24-03-26	EUR	100 000	96 610,31	0,18
CMZB FRANCFORT 3.0% 14-09-27	EUR	100 000	98 852,80	0,18
DEUTSCHE BOERSE 3.875% 28-09-26	EUR	100 000	103 192,91	0,19
DEUTSCHE POST AG 1.625% 05-12-28	EUR	200 000	191 023,28	0,35
EON SE 3.875% 12-01-35 EMTN	EUR	100 000	107 856,06	0,19
FMEGR 0 5/8 11/30/26	EUR	100 000	91 732,40	0,17
FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO KGAA 3.875% 20-09-27	EUR	100 000	102 972,46	0,19
HANNOVER RUCKVERSICHERUNGS AKTIENGESELLS 1.375% 30-06-42	EUR	100 000	81 720,11	0,15
KNOGR 3 1/4 09/21/27	EUR	100 000	101 823,09	0,18
MERCEDESBENZ GROUP AG 1.125% 06-11-31	EUR	128 000	112 376,82	0,21
MERCK FINANCIAL SERVICES 0.875% 05-07-31	EUR	400 000	346 829,32	0,63
MERCK FINANCIAL SERVICES 2.375% 15-06-30	EUR	100 000	98 225,18	0,18
MERCK KGAA 1.625% 09-09-80	EUR	100 000	93 612,66	0,17
MERCK KGAA 1.625% 25-06-79	EUR	100 000	97 626,19	0,17
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	EUR	100 000	79 686,41	0,14
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	100 000	104 040,54	0,18
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.125% 12-02-27	EUR	176 000	160 172,24	0,29
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.375% 12-02-30	EUR	171 000	142 121,17	0,25
VONOVIA SE 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	200 000	170 405,43	0,30
VONOVIA SE 0.375% 16-06-27	EUR	200 000	179 410,66	0,33
VONOVIA SE 0.625% 14-12-29	EUR	200 000	165 223,78	0,30
TOTAL ALLEMAGNE			3 285 836,63	5,94
AUSTRALIE				
NBN 4.375% 15-03-33 EMTN	EUR	100 000	110 885,54	0,20
TOTAL AUSTRALIE			110 885,54	0,20
AUTRICHE				
ERSTBK 0.05 09/16/25	EUR	100 000	94 599,02	0,17
ERSTE GR BK 0.1% 16-11-28 EMTN	EUR	200 000	176 818,03	0,32
TOTAL AUTRICHE			271 417,05	0,49
BELGIQUE				
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 0.125% 28-01-31	EUR	100 000	80 848,50	0,15
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 1.875% 19-06-25	EUR	100 000	98 821,74	0,17
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 4.0% 15-05-33	EUR	200 000	215 517,17	0,39
TOTAL BELGIQUE			395 187,41	0,71
CANADA				
Bank of Montreal 2.75% 13-10-26	EUR	100 000	100 118,55	0,18
Bank of Montreal E3R+0.45% 06-06-25	EUR	200 000	201 148,33	0,37
CAN IMP BK 0.04% 09-07-27 EMTN	EUR	100 000	90 532,01	0,16
CAN IMP BK 0.375% 10-03-26	EUR	100 000	94 750,05	0,18
CAN IMP BK 3.25% 31-03-27 EMTN	EUR	200 000	206 716,34	0,38
DAIMLER CANADA FINANCE 3.0% 23-02-27	EUR	100 000	102 744,46	0,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATL BANK OF CANADA 0.01% 29-09-26	EUR	200 000	185 107,36	0,33
NATL BANK OF CANADA 3.5% 25-04-28	EUR	300 000	314 466,28	0,57
ROYAL BANK OF CANADA 2.125% 26-04-29	EUR	300 000	287 383,83	0,51
ROYAL BANK OF CANADA 4.125% 05-07-28	EUR	100 000	105 272,94	0,19
ROYAL BANK OF CANADA 4.375% 02-10-30	EUR	200 000	212 616,83	0,38
TOTAL CANADA			1 900 856,98	3,44
DANEMARK				
ISSUE GLOBAL AS 1.25% 07-07-25	EUR	100 000	96 871,96	0,18
TOTAL DANEMARK			96 871,96	0,18
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 0.875% 22-07-25	EUR	200 000	193 334,72	0,35
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	100 000	108 020,34	0,20
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	300 000	317 755,78	0,57
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.875% 18-10-31	EUR	100 000	107 587,62	0,19
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	200 000	206 580,08	0,37
BBVA 5.75% 15-09-33 EMTN	EUR	200 000	213 847,78	0,39
CAIXABANK 4.375% 29-11-33 EMTN	EUR	100 000	105 577,03	0,20
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	200 000	210 017,79	0,39
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 4.375% 04-04-32	EUR	100 000	107 726,43	0,20
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.375% 11-03-32	EUR	200 000	179 861,17	0,32
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 22-11-32	EUR	100 000	102 555,66	0,18
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13-07-33	EUR	400 000	421 959,94	0,76
TELE EMI 2.932% 17-10-29 EMTN	EUR	300 000	299 085,96	0,54
TOTAL ESPAGNE			2 573 910,30	4,66
ETATS-UNIS				
ATT 3.95% 30-04-31	EUR	100 000	106 328,38	0,19
IHG FINANCE LLC 4.375% 28-11-29	EUR	100 000	104 107,68	0,19
MC DONALD S 4.125% 28-11-35	EUR	100 000	105 885,50	0,19
MMS USA FINANCING INC 1.25% 13-06-28	EUR	600 000	558 988,61	1,01
NATL GRID NORTH AMERICA 4.668% 12-09-33	EUR	200 000	216 557,13	0,39
TOYOTA MOTOR CREDIT 4.05% 13-09-29	EUR	100 000	106 233,37	0,19
UNILEVER CAPITAL 3.4% 06-06-33	EUR	100 000	105 137,82	0,19
TOTAL ETATS-UNIS			1 303 238,49	2,35
FINLANDE				
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 2.0% 24-03-25	EUR	100 000	98 146,56	0,18
NESTE OYJ 3.875% 16-03-29 EMTN	EUR	100 000	106 281,28	0,19
NORDEA BKP 1.125% 16-02-27	EUR	200 000	189 968,87	0,34
NORDEA BKP 4.125% 05-05-28	EUR	200 000	212 079,52	0,39
STORA ENSO OYJ	EUR	200 000	163 276,09	0,29
STORA ENSO OYJ 4.25% 01-09-29	EUR	200 000	208 148,98	0,37
TOTAL FINLANDE			977 901,30	1,76
FRANCE				
AIR LIQUIDE 0.375% 27-05-31	EUR	900 000	763 526,07	1,38
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	200 000	212 711,10	0,39
ALSTOM 0.0% 11-01-29	EUR	300 000	247 819,44	0,45
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.75% 10-11-31	EUR	100 000	106 874,87	0,19
BFCM 1 1/4 05/26/27	EUR	100 000	94 616,55	0,17
BFCM 1 3/8 07/16/28	EUR	100 000	93 641,86	0,17

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.625% 03-11-28	EUR	100 000	87 684,42	0,16
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.625% 21-02-31	EUR	300 000	247 631,31	0,45
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.75% 17-01-30	EUR	200 000	170 942,61	0,31
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.25% 03-06-30	EUR	200 000	174 635,77	0,32
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.125% 14-09-27	EUR	100 000	100 650,34	0,19
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.75% 01-02-33	EUR	100 000	105 644,60	0,19
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 16-06-32	EUR	700 000	707 064,78	1,27
BNP PAR 1.375% 28-05-29 EMTN	EUR	200 000	181 783,41	0,33
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	200 000	193 251,21	0,35
BNP PAR 4.125% 24-05-33 EMTN	EUR	100 000	108 028,41	0,20
BPCE 0.25% 14-01-31	EUR	300 000	242 675,10	0,44
BPCE 1.75% 02-02-34 EMTN	EUR	300 000	269 511,04	0,48
BPCE 1.75% 26-04-27 EMTN	EUR	200 000	193 942,06	0,35
BPCE 2.25% 02-03-32 EMTN	EUR	100 000	95 586,45	0,17
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	400 000	422 567,78	0,77
CARREFOUR 3.75% 10-10-30 EMTN	EUR	500 000	515 031,62	0,93
CARREFOUR BQ 4.079% 05-05-27	EUR	400 000	417 251,58	0,76
CIE FIN INDUSDES AUTOROUT COFIROUTE 1.125% 13-10-27	EUR	200 000	188 859,01	0,34
CIE GEN DES ETS MICHELIN 0.875% 03-09-25	EUR	100 000	96 671,87	0,18
CIE GEN DES ETS MICHELIN 1.75% 03-09-30	EUR	100 000	94 130,98	0,17
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	200 000	175 601,04	0,32
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.75% 29-11-26	EUR	100 000	102 015,28	0,18
COVIVIO 1.125% 17-09-31	EUR	200 000	165 700,72	0,30
COVIVIO 1.625% 23-06-30	EUR	100 000	89 697,96	0,16
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	100 000	104 096,71	0,19
COVIVIO SA 1.875% 20-05-26	EUR	200 000	195 063,31	0,35
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.875% 25-10-29	EUR	100 000	97 728,36	0,17
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375% 19-09-27	EUR	200 000	202 828,37	0,37
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.5% 09-02-29	EUR	100 000	102 130,21	0,18
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.875% 22-05-28	EUR	200 000	209 263,59	0,37
DANONE 3.47% 22-05-31 EMTN	EUR	200 000	209 842,42	0,38
DASSAULT SYSTEMES 0.125% 16-09-26	EUR	500 000	466 444,43	0,85
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	100 000	102 270,41	0,18
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	100 000	103 276,67	0,18
ENGIE 4.0% 11-01-35 EMTN	EUR	300 000	323 903,90	0,59
ENGIE 4.5% 06-09-42 EMTN	EUR	100 000	109 355,51	0,20
GECINA 0.875% 30-06-36 EMTN	EUR	200 000	149 153,57	0,27
GECINA 1.375% 26-01-28 EMTN	EUR	200 000	190 245,44	0,34
GECINA 3.0% 01-06-26	EUR	500 000	501 934,03	0,91
GROUPE DANONE 1.208% 03-11-28	EUR	200 000	187 047,32	0,34
HSBC CONTINENTAL EUROPE 0.1% 03-09-27	EUR	300 000	269 567,90	0,49
ICADE SANTE SAS 5.5% 19-09-28	EUR	100 000	106 339,00	0,19
KERING 1.25% 05-05-25 EMTN	EUR	100 000	98 083,00	0,18
KERING 3.625% 05-09-31 EMTN	EUR	100 000	104 687,51	0,19
KERING 3.875% 05-09-35 EMTN	EUR	100 000	106 265,29	0,19
KLEP 1.875% 19-02-26 EMTN	EUR	100 000	98 984,14	0,18
KLEPIERRE 0.625% 01-07-30 EMTN	EUR	500 000	419 190,18	0,76
KLEPIERRE 0.875% 17-02-31 EMTN	EUR	200 000	168 235,71	0,30

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KLEPIERRE 2.0% 12-05-29 EMTN	EUR	100 000	95 200,38	0,18
LEGRAND 0.375% 06-10-31	EUR	100 000	83 844,26	0,15
LEGRAND 0.75% 20-05-30	EUR	300 000	264 692,45	0,48
LEGRAND 3.5% 29-05-29	EUR	200 000	210 972,88	0,39
LVMH MOET HENNESSY 0.75% 26-05-24	EUR	61 000	60 575,45	0,11
LVMH MOET HENNESSY 3.25% 07-09-29	EUR	100 000	102 948,59	0,19
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	100 000	104 528,26	0,19
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	100 000	103 518,02	0,18
ORANGE 0.625% 16-12-33 EMTN	EUR	200 000	160 546,69	0,29
ORANGE 1.75% PERP EMTN	EUR	200 000	178 587,29	0,32
ORANGE 3.875% 11-09-35 EMTN	EUR	100 000	107 730,75	0,20
PERNOD RICARD 3.25% 02-11-28	EUR	100 000	102 152,20	0,18
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	176 000	177 907,05	0,32
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	100 000	106 829,46	0,19
RCI BANQUE 4.875% 02-10-29	EUR	100 000	106 469,71	0,19
SANOFI 1.25% 06-04-29	EUR	100 000	94 097,78	0,17
SANOFI 1.375% 21-03-30 EMTN	EUR	200 000	187 087,61	0,33
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.25% 11-03-29	EUR	400 000	354 224,66	0,64
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.0% 09-04-27	EUR	100 000	95 496,44	0,17
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15-01-28	EUR	200 000	193 748,32	0,35
SG 0.125% 17-11-26	EUR	200 000	187 853,01	0,34
SG 0.125% 24-02-26	EUR	300 000	281 464,86	0,51
SG 0.5% 12-06-29	EUR	300 000	261 327,56	0,47
SG 0.625% 02-12-27	EUR	200 000	183 597,60	0,33
SG 0.875% 24-09-29 EMTN	EUR	100 000	85 899,49	0,15
SG 1.125% 21-04-26 EMTN	EUR	100 000	97 328,08	0,18
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	100 000	92 599,87	0,17
SG 1.25% 12-06-30	EUR	100 000	86 842,25	0,16
SG 2.125% 27-09-28 EMTN	EUR	100 000	95 113,12	0,17
SG 2.625% 30-05-29 EMTN	EUR	200 000	197 763,72	0,35
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	100 000	104 067,78	0,19
SG 4.25% 28-09-26	EUR	200 000	207 226,71	0,38
SG 4.75% 28-09-29	EUR	100 000	105 504,60	0,19
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 1.375% 21-02-31	EUR	500 000	455 918,17	0,82
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 1.375% 22-01-30	EUR	200 000	186 707,32	0,34
SOCIETE GENERALE	EUR	100 000	93 980,78	0,17
TELEPERFORMANCE SE 3.75% 24-06-29	EUR	200 000	203 488,77	0,37
THALES 3.625% 14-06-29 EMTN	EUR	100 000	104 288,40	0,19
THALES SERVICES SAS 4.125% 18-10-28	EUR	100 000	105 374,25	0,19
TOTAL CAPITAL INTL 1.619% 11-07-33	EUR	200 000	171 774,36	0,31
VIVENDI 1.875% 26-05-26	EUR	100 000	99 105,78	0,18
TOTAL FRANCE			17 590 070,95	31,80
IRLANDE				
UNKNOWN FICTIF 1.25% 05-11-26	EUR	200 000	191 080,89	0,34
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.75% 02-12-34	EUR	100 000	103 644,99	0,19
TOTAL IRLANDE			294 725,88	0,53
ITALIE				
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 5.125% 14-06-33	EUR	100 000	107 679,06	0,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENEL 1.375% PERP	EUR	100 000	88 002,96	0,16
ENI 3.625% 19-05-27 EMTN	EUR	200 000	207 684,06	0,37
ENI 4.25% 19-05-33 EMTN	EUR	200 000	215 399,26	0,40
INTE 0.625% 24-02-26 EMTN	EUR	250 000	236 494,04	0,43
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	100 000	90 741,92	0,17
INTE 1.0% 19-11-26 EMTN	EUR	100 000	93 896,34	0,17
INTE 2.125% 26-05-25 EMTN	EUR	100 000	99 306,74	0,18
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	200 000	207 914,71	0,38
INTE 5.25% 13-01-30 EMTN	EUR	100 000	112 412,20	0,21
ITALGAS 0.0% 16-02-28 EMTN	EUR	200 000	177 205,88	0,32
ITALGAS 0.875% 24-04-30 EMTN	EUR	100 000	86 830,76	0,16
ITALGAS 4.125% 08-06-32 EMTN	EUR	300 000	317 702,47	0,57
SNAM 0.0% 07-12-28 EMTN	EUR	100 000	85 895,91	0,15
SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN	EUR	100 000	94 913,82	0,17
SNAM 0.75% 17-06-30 EMTN	EUR	100 000	85 466,40	0,16
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.625% 21-04-29	EUR	800 000	837 666,09	1,51
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	200 000	209 921,89	0,38
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.375% 23-06-29	EUR	100 000	86 706,39	0,15
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.375% 25-09-30	EUR	100 000	83 040,64	0,15
TOTAL ITALIE			3 524 881,54	6,38
LUXEMBOURG				
CCEP FINANCE IRELAND DAC 0.5% 06-09-29	EUR	200 000	173 851,21	0,31
EUROFINS SCIENTIFIC SE 0.875% 19-05-31	EUR	500 000	409 933,93	0,75
SES 3.5% 14-01-29 EMTN	EUR	100 000	102 035,17	0,18
TOTAL LUXEMBOURG			685 820,31	1,24
NORVEGE				
DNB BANK A 0.375% 18-01-28	EUR	100 000	92 063,30	0,16
DNB BANK A 1.625% 31-05-26	EUR	100 000	98 353,50	0,18
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	100 000	100 600,84	0,18
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	200 000	207 011,23	0,37
DNB BANK A 4.0% 14-03-29 EMTN	EUR	100 000	106 326,86	0,20
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 2.875% 20-09-25	EUR	100 000	99 938,93	0,18
TOTAL NORVEGE			704 294,66	1,27
PAYS-BAS				
ACHMEA BV 4.25% PERP EMTN	EUR	100 000	103 118,27	0,19
ACHMEA HYPOTHEEKBANK NV 0.5% 20-02-26	EUR	100 000	95 367,13	0,17
ALLIANDER 0.375% 10-06-30 EMTN	EUR	200 000	172 541,00	0,31
ASR NEDERLAND NV 5.0% PERP	EUR	100 000	101 449,75	0,18
BMW FIN 3.25% 22-07-30 EMTN	EUR	100 000	103 796,42	0,19
BMW FIN 3.25% 22-11-26 EMTN	EUR	100 000	101 264,46	0,19
BMW FIN 3.625% 22-05-35 EMTN	EUR	100 000	106 416,96	0,19
BMW FIN 4.125% 04-10-33 EMTN	EUR	119 000	129 524,81	0,23
BNI FINANCE BV 3.875% 01-12-30	EUR	200 000	208 208,25	0,38
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.233% 25-04-29	EUR	200 000	211 724,37	0,39
DIAGO CAP BV 1.5% 08-06-29	EUR	100 000	94 070,39	0,17
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 28-05-29	EUR	300 000	259 336,05	0,47
FERROVIAL SE 4.375% 13-09-30	EUR	126 000	134 656,03	0,24
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 4.125% 28-11-33	EUR	100 000	107 073,25	0,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE PHILIPS NV 4.25% 08-09-31	EUR	100 000	103 858,92	0,19
KPN 0.875% 15-11-33 EMTN	EUR	100 000	80 040,83	0,14
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29-09-26	EUR	100 000	103 649,75	0,18
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29-09-30	EUR	100 000	106 721,49	0,19
MERCEDESBENZ INTL FINANCE BV 3.5% 30-05-26	EUR	200 000	206 331,54	0,38
NN GROUP NV E3R+1.0% 03-11-43	EUR	100 000	107 665,70	0,20
RABOBANK NEDERLAND 4.125%10-140725	EUR	300 000	309 199,42	0,56
RELX FINANCE BV 0.5% 10-03-28	EUR	300 000	273 656,87	0,49
RELX FINANCE BV 0.875% 10-03-32	EUR	200 000	170 498,93	0,31
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.586% 04-12-36	EUR	100 000	106 148,49	0,19
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03-05-30	EUR	125 000	131 893,26	0,24
STELLANTIS NV 4.25% 16-06-31	EUR	100 000	106 169,49	0,19
TENNET HOLDING BV 2.375% 17-05-33	EUR	200 000	194 552,97	0,35
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	300 000	311 158,89	0,57
VONOVIA FINANCE BV 0.625% 07-10-27	EUR	200 000	179 406,78	0,32
TOTAL PAYS-BAS			4 419 500,47	7,99
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	100 000	104 849,45	0,18
TOTAL PORTUGAL			104 849,45	0,18
ROYAUME-UNI				
ANGLO AMER CAP 4.5% 15-09-28	EUR	100 000	105 296,55	0,19
ANGLO AMER CAP 5.0% 15-03-31	EUR	100 000	110 642,96	0,20
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	350 000	368 347,57	0,67
Clydesdale Bank 0.01% 22-09-26	EUR	300 000	276 186,06	0,50
DS SMITH 0.875% 12-09-26	EUR	300 000	280 909,86	0,51
GSK CAP 1.0% 12-09-26	EUR	100 000	95 742,63	0,17
GSK CAP 1.25% 21-05-26 EMTN	EUR	400 000	388 295,89	0,70
GSK CAP 1.375% 12-09-29	EUR	100 000	93 205,62	0,17
GSK CAP 1.75% 21-05-30 EMTN	EUR	100 000	94 925,04	0,17
HSBC 0.309% 13-11-26	EUR	200 000	188 648,61	0,34
HSBC 0.641% 24-09-29	EUR	200 000	176 057,78	0,31
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	300 000	301 360,22	0,55
HSBC 4.787% 10-03-32 EMTN	EUR	100 000	109 814,13	0,20
INTL DISTRIBUTIONS SERVICES 5.25% 14-09-28	EUR	200 000	210 816,23	0,38
LLOYDS BANK 0.125% 23-09-29	EUR	200 000	171 847,21	0,31
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS 2.375% 09-04-26	EUR	100 000	99 978,12	0,18
LLOYDS BANKING GROUP 3.125% 24-08-30	EUR	200 000	197 209,62	0,36
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 01-04-26	EUR	300 000	307 007,33	0,55
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 0.25% 22-07-25	EUR	200 000	190 661,19	0,35
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.625% 15-03-28	EUR	200 000	212 203,85	0,38
NATL GRID 3.875% 16-01-29 EMTN	EUR	100 000	106 557,40	0,20
NATL GRID 4.275% 16-01-35 EMTN	EUR	100 000	107 716,98	0,19
NATL GRID ELECTRICITY TRANSMISSION P 0.823% 07-07-32	EUR	300 000	245 070,11	0,44
NATWEST GROUP 4.067% 06-09-28	EUR	200 000	206 386,61	0,37
NATWEST GROUP 4.771% 16-02-29	EUR	135 000	144 503,87	0,26
NWIDE 2 04/28/27	EUR	200 000	195 176,92	0,36
RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES 3.875% 14-09-33	EUR	100 000	107 119,47	0,19
RELX CAPI INC 1.3% 12-05-25	EUR	300 000	294 052,14	0,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RENTOKIL INITIAL 0.875% 30-05-26	EUR	400 000	380 850,99	0,68
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 3.875% 27-06-27	EUR	300 000	311 924,85	0,57
RMGLN 1 1/4 10/08/26	EUR	200 000	187 619,58	0,34
ROYAL BANK OF SCOTLAND GROUP 1.75% 02-03-26	EUR	200 000	197 694,10	0,35
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 0.75% 15-11-25	EUR	100 000	97 352,22	0,18
SSE 4.0% 05-09-31 EMTN	EUR	200 000	211 880,06	0,38
VODAFONE GROUP 3.0% 27-08-80	EUR	100 000	90 685,63	0,17
TOTAL ROYAUME-UNI			6 863 747,40	12,40
SUEDE				
SHBASS 0 1/8 11/03/26	EUR	100 000	91 997,20	0,16
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.375% 21-06-28	EUR	400 000	350 833,49	0,64
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.125% 29-06-27	EUR	100 000	105 130,01	0,19
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.01% 02-12-27	EUR	100 000	88 566,18	0,16
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.05% 06-09-28	EUR	100 000	87 110,22	0,16
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	100 000	103 762,45	0,19
SWEDBANK AB 0.2% 12-01-28	EUR	200 000	174 946,29	0,31
SWEDBANK AB 2.1% 25-05-27 EMTN	EUR	100 000	97 594,21	0,18
TELIA COMPANY AB 2.125% 20-02-34	EUR	200 000	184 543,87	0,33
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29-08-26	EUR	200 000	206 472,86	0,38
TOTAL SUEDE			1 490 956,78	2,70
SUISSE				
UBS GROUP AG 0.25% 29-01-26	EUR	200 000	192 210,47	0,34
UBS GROUP AG 1.25% 01-09-26	EUR	200 000	191 075,26	0,35
UBS GROUP AG 3.125% 15-06-30	EUR	200 000	198 207,33	0,35
UBS GROUP AG 4.375% 11-01-31	EUR	200 000	215 169,54	0,39
UBS GROUP AG 4.625% 17-03-28	EUR	200 000	213 149,48	0,39
TOTAL SUISSE			1 009 812,08	1,82
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			47 604 765,18	86,04
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			47 604 765,18	86,04
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRAN TREA BILL BTF ZCP 04-01-24	EUR	2 500 000	2 498 976,36	4,52
TOTAL FRANCE			2 498 976,36	4,52
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 498 976,36	4,52
TOTAL Titres de créances			2 498 976,36	4,52
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	21 499	2 603 871,38	4,71
TOTAL FRANCE			2 603 871,38	4,71
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 603 871,38	4,71
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
FRANCE				
FONDS IMPACT SOCIAL part C	EUR	4 000	2 177 320,00	3,93
TOTAL FRANCE			2 177 320,00	3,93

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			2 177 320,00	3,93
TOTAL Organismes de placement collectif			4 781 191,38	8,64
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BTP 0324	EUR	-14	-22 791,75	-0,04
EURO BUND 0324	EUR	-16	-30 980,00	-0,06
EURO SCHATZ 0324	EUR	25	9 875,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-43 896,75	-0,08
TOTAL Engagements à terme fermes			-43 896,75	-0,08
TOTAL Instruments financier à terme			-43 896,75	-0,08
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	43 896,74	43 896,74	0,08
TOTAL Appel de marge			43 896,74	0,08
Créances			102 729,75	0,19
Dettes			-27 544,02	-0,05
Comptes financiers			365 206,73	0,66
Actif net			55 325 325,37	100,00

Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART ES	EUR	460 750,33076	104,753
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RC	EUR	93,00000	106,008
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART IC	EUR	6 501,00000	1 063,118
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART RM	EUR	1 312,97373	105,853
Parts SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR PART N	EUR	1,00000	106,450